

# Mise-à-jour des ajouts aux réserves

ANGTA – 12<sup>e</sup> Assemblée des gestionnaires des terres

27 septembre, 2023



# Introduction

- Lors du dévoilement du budget fédéral en 2021, le gouvernement a annoncé 43 M\$ pour quatre ans, à partir de 2021-22, afin de travailler avec les partenaires autochtones et autres parties prenantes pour faire une refonte de la politique sur les ajouts aux réserves et création de réserves de 2016, et accélérer le traitement des demandes existantes des Premières Nations à travers le pays.
- Des 43 M\$, 32,2 M\$ sont alloués à Services aux Autochtones Canada (SAC) pour la réduction de l'inventaire des demandes d'ajouts aux réserves (AR) et 10,8 M\$ sont dirigés vers une refonte de politique, mené par le ministère de Relations Couronne-Autochtones (RCA).
- Au sein de SAC, les investissements ont été acheminés vers les agents de SAC, le ministère de Justice Canada, les communautés autochtones et les organismes qui ont comme objectif d'augmenter le taux d'achèvement des propositions existantes d'ajouts aux réserves, et de réduire l'inventaire demandes à traiter.

# Division des responsabilités

- Les « ajouts aux réserves » comportent un processus par lequel des parcelles de terres sont ajoutées à l'assise territoriale existante d'une Première Nation, ou par lequel on crée une réserve pour une Première Nation qui ne possède aucune assise territoriale.
- La responsabilité fédérale pour les AR est partagée entre le ou la ministre de RCA et le ou la ministre de SAC.
- Le ou la ministre de RCA est responsable de la *Loi sur l'ajout de terres aux réserves et la création de réserves* (LATRCR) ainsi que l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de Premières Nations et la loi facilitante, la *Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de Premières Nations* (LACRGTPN), ce qui inclut l'autorité d'émettre un arrêté ministériel, en vertu de ces lois afin de mettre de côté des terres de réserve.
- SAC est responsable de l'administration des éléments du processus d'AR conformément à la politique des AR, la LATRCR et la LACRGTPN.

# Situation actuelle

- Il existe plus de 9 millions d'acres de terres de réserve au Canada, avec au moins 3 millions d'acres de terres dues aux Premières Nations par les droits fonciers issus de traités et les accords de revendications particulières.
- Ce chiffre devrait augmenter en fonction des négociations qui se déroulent actuellement, dont plusieurs pourraient aboutir à des dispositions de règlements qui incluent les ajouts aux réserves.
- Il y a plus de 700 AR actifs, dont plus de 80% sont des obligations légales découlant de droits fonciers issus de traités et les accords de revendications particulières.
- Chaque proposition d'ajout de terre à une réserve prend environ de 2 à 8 années à compléter, selon une échelle variable de complexité et volonté de la part des parties prenantes. Il s'agit d'un processus où la Première Nation dirige la proposition, et les étapes et les échéances associées à celle-ci.

# Mise-en-œuvre du budget 2021

## **Année 1: Phase de développement de capacités (2021-2022)**

- Capacité interne bâti avec l'embauche d'ETP dans les bureaux régionaux;
- Formation d'AR existante est mise à jour et développée;
- Achèvement du développement et mise-en-œuvre du système national de suivi des ajouts de terre (SNSAT); et
- Établissement d'un comité directeur des AR.

## **Années 2, 3 et 4: Phase opérationnelle (2022-2025)**

- Formation en continu fournie au personnel régional de SAC et aux Premières Nations;
- Ressources allouées aux éléments techniques des AR (à travers les O&M et les S&C);
- Soutien aux associations des terres autochtones nationales et régionales (e.g., ANGTA) afin d'appuyer directement les Premières Nations, par le biais de:
  - Initiatives de formation;
  - Soutien opérationnel aux Premières Nations pour les AR, initiation au SNSAT; et
  - distribution de financement aux Premières Nations pour appuyer les éléments techniques des AR (e.g., évaluations environnementales, ententes de prestation de services municipaux, arpentage, intérêts des tiers, désignations préserve, etc.).

# Survol des investissements du budget 2021

Depuis 2022-23, le financement provenant de SAC soutient et continuera de soutenir:

- La création à travers le pays de postes dédiés aux AR;
- La capacité des Premières Nations au sein des associations des terres autochtones (ANGTA au niveau national et trois associations régionales: SALT en Saskatchewan, USKE au Manitoba, et OALA en Ontario);
- L'achèvement des composantes techniques d'AR (évaluations environnementales, ententes de prestation de services municipaux, arpentage, etc.) pour des propositions ciblées;
- Des agents régionaux qui poursuivent les activités de l'obligation de consulter dans des dossiers complexes;
- Déploiement et formation sur le système national de suivi des ajouts de terres (SNSAT) modernisé; et
- Identification de projets additionnels spéciaux et outils pour accélérer l'achèvement des AR (gabarits pour ententes de prestation de services municipaux, gabarits pour ententes de remplacement de services utilitaires, Fédération canadienne des municipalités, etc.)

# Comité directeur des AR et composantes techniques

- Un comité directeur des AR a été créé en collaboration avec l'ANGTA afin d'offrir un forum où les enjeux communs et les priorités préoccupantes peuvent être adressés au niveau national pour assurer que les meilleures pratiques soient suivies et pour développer les produits et les outils qui serviront aux Premières Nations.
- Une portion du financement est allouée aux aspects techniques des AR tels que les évaluations environnementales, les ententes de prestation de services municipaux, les arpentages et les intérêts des tiers.
- La conversion des terres en terres de réserve donne souvent comme résultat des négociations complexes avec des parties externes, dont d'autres groupes autochtones, les tiers et les municipalités. Lorsque les négociations calent, le processus AR est retardé, souvent pendant une période prolongée.
- Le comité assure que les Premières Nations ont des opportunités régulières pour identifier les enjeux émergents, les lacunes financières et d'autres obstacles qui doivent être abordés dans le processus d'un AR.

# Capacité institutionnelle

- Une portion du financement a été dirigé vers le renforcement des capacités des Première Nations par l'allocation de financement aux communautés autochtones et aux associations des terres autochtones (SALT, USKE, OALA, ANGTA).
- Ce financement soutient le développement et la prestation de matériel de formation, de l'aide directe aux Premières Nations fournie par les associations des terres autochtones régionales au sujet des composantes techniques du processus (e.g. évaluations environnementales, arpentage, désignations préréserve, les intérêts des tiers, les ententes de prestation de services municipaux, etc.), formation SNSAT, et autres enjeux selon les besoins (e.g., résolution de conflits, etc.).



# Systeme national de suivi des ajouts de terres (SNSAT)

- Le système national de suivi des ajouts de terres (SNSAT) avait été lancé il y a 16 ans, et a subi une refonte en 2009. Depuis son déploiement, le SNSAT n'a reçu aucun entretien dû à divers facteurs, tels que les contraintes de financement et le transfert des responsabilités de l'administration centrale aux régions en 2012.
- La technologie d'information du nouveau SNSAT a été développée en 2019 et lancée pour SAC et les usagers des Premières Nations le 13 mars 2023.
- L'ANGTA fournit la formation aux usagers des Premières Nations pour le portail du SNSAT.

## Prochaines étapes:

- Formation continue pour le nouveau SNSAT à l'interne et à l'externe avec l'ANGTA.
- Achèvement de la migration des données de l'ancien SNSAT au nouveau système.
- Surveiller l'utilisation continue du nouveau SNSAT afin de l'ajuster et l'améliorer au besoin.

# Opportunités dans le court, moyen et long terme

- Continuer de financer les associations des terres autochtones, les composantes techniques des AR et les postes au sein de SAC ciblés pour les AR.
- Mettre à jour la politique d'AR de 2016 AR afin d'aborder les lacunes immédiates, soutenir l'ANGTA dans la mise-à-jour de leur boîte à outils pour les AR, mettre à jour le site web des AR de SAC et finaliser les directives générales de l'obligation de consulter.
- L'ANGTA et SAC travaillent avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de développer les outils et les gabarits pour aider les Premières Nations et les gouvernements locaux avec le développement d'ententes de prestation de services municipaux, et l'organisation et l'animation d'une assemblée nationale traitant des enjeux de gouvernements locaux et les réserves urbaines. Cet événement aurait pour but d'identifier les meilleures pratiques, de renforcer les relations et d'identifier la meilleure façon d'appuyer les Premières Nations qui cherchent à créer des réserves urbaines. La FCM a indiqué qu'il y aurait un intérêt à mobiliser le caucus des maires des grandes villes afin de rallier davantage de soutien pour cette initiative au niveau national.
- Création d'un inventaire national de spécialistes qualifiés en AR qui pourraient aider les Premières Nations ayant besoin d'accompagnement dans leurs propositions d'AR.
- Continuer de soutenir RCA avec la refonte de la politique AR avec l'ANGTA, les gestionnaires des terres des Premières Nations et autres institutions autochtones au cours des deux prochaines années, avec des recommandations pour le Cabinet en 2025.
- Continuer d'identifier les opportunités de collaboration avec l'ANGTA pour appuyer le transfert de services et de renforcer la capacité institutionnelle (e.g. plus grande utilisation des opportunités d'interchange, projets pilot qui examinent des solutions uniques pour accélérer le processus des AR, etc.)

# Mise-à-jour de la refonte de la politique AR

Les étapes actuelles et suivantes incluent:

- Un appel de propositions a été lancé en mars 2023. Le contenu des rapports fournis par les bénéficiaires de financement des demandes de propositions informeront la refonte de la politique AR.
- Les décisions liées au financement seront communiquées sous peu.
- Travail à l'interne sur les changements intérimaires à la politique actuelle.
- Nous entamons le développement d'un ensemble de principes et un encadrement pour la refonte de la politique AR, basé sur un vaste processus d'engagement et une étude approfondie de recommandations de nombreux rapports du processus AR au cours de la dernière décennie.
- Nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions avec les partenaires des Premières Nations pour développer de manière collaborative diverses options de politique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

- Christiane Palluau, Gestionnaire de la refonte de la politique AR au: [Christiane.palluau@rcaanc-cirnac.gc.ca](mailto:Christiane.palluau@rcaanc-cirnac.gc.ca); et
- Darryl Neufeld, Gestionnaire de l'engagement pour la refonte AR au: [Darryl.Neufeld@rcaanc-cirnac.gc.ca](mailto:Darryl.Neufeld@rcaanc-cirnac.gc.ca)